

MAIRIE DE MINIAc - MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540

Tél : 02 99 58 51 77  
Fax : 02 99 58 03 55

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

### **COMMUNE DE MINIAc-MORVAN**

**DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE**

**ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO**

**CANTON : DOL DE BRETAGNE**

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRÉSENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre, le Conseil Municipal de la commune de MINIAc-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale le 12 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur MARTIN Eric, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MARTIN Eric, MARCILLE Josian, HELGEN Marie-Christine, GARCON Daniel, PRIOUL Martine, BLOUIN Jean-Yves, BOUDAN Virginie, GOGER Hubert, BRIAND Mikaël, GAUTIER Amandine, MARTIN Sylvie, CARON Paul, DUBOIS Florian, THIEULANT Gisèle, LEBRETON Michel, LOISEL Demba, MOUSSON Raymond, SOULOUMIAC Sophie, JOUQUAN Richard, BOSSE Nathalie, HOUGRON-RIVET Laurence, MACE Jean-Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : COMPAIN Olivier à MARTIN Eric, LAVOUE Valérie à HELGEN Marie-Christine, TOUTANT Agnès à JOUQUAN Richard

ABSENTS EXCUSÉS : COMPAIN Olivier, LAVOUE Valérie, TOUTANT Agnès

ABSENTS : COS Anthony, CLERGUE Aurélie

Un scrutin a eu lieu, Mme HOUGRON-RIVET Laurence a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **2021 – 114 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2021**

**Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **Approuve le procès-verbal du conseil du 5 novembre 2021**
- **Autorise le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.**

### **2021 – 115 – INSTANCES COMMUNALES – DETERMINATION NOMBRE D'ADJOINTS**

#### **Rapporteur Monsieur MARTIN**

Monsieur MARTIN invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints et ce, suite à la démission de Madame GUILLAUME Christine. Cette démission a été validé par la préfecture et a pris effet au 8 novembre 2021.

Monsieur MARTIN indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune dispose, à ce jour, de sept adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer à sept le nombre des adjoints au maire de la

commune.

**Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :**

**- Maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 7 postes :**

- **1<sup>er</sup> adjoint chargé des Rh, de la restauration scolaire et de l'urbanisme**
- **2<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'enfance-jeunesse et des affaires scolaires**
- **3<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances publiques, du budget et de la fiscalité**
- **4<sup>ème</sup> adjoint chargé des affaires sociales, du monde associatif et des sports et loisirs**
- **5<sup>ème</sup> adjoint chargé des infrastructures, de la voirie, de l'assainissement et des services techniques**
- **6<sup>ème</sup> adjoint chargé de la communication institutionnelle et des nouvelles technologies**
- **7<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'environnement et des commerces**

**- Autoriser le maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire**

#### **2021 – 116 – INSTANCES COMMUNALES – NOMINATION SEPTIEME ADJOINT SUITE DEMISSION**

##### **Rapporteur Monsieur MARTIN**

MARTIN informe le conseil municipal que suite à la démission de Mme GUILLAUME Christine du Conseil Municipal, il y a lieu de se prononcer sur son remplacement et ce, suite au maintien du nombre d'adjoints (délibération 2021-115).

Mme THIEULANT Gisèle fait acte de candidature pour le poste d'adjoint en charge de l'environnement et des commerces

**Le Conseil Municipal après avoir voté à bulletin secret, désigne Mme THIEULANT Gisèle avec 20 Voix pour, 1 nul et 4 blancs comme 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire en charge de l'environnement et des commerces**